



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE**

**SEANCE DU 27 MARS 2015**

**N°25-2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b>
Présents	18	Compte Administratif 2014 Commune
Votants	18	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente le compte administratif 2014 de la Commune :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	1 007 549,79	1 136 423,91	273 661,94	126 255,21	1 281 211,73	1 262 679,12
résultat (n-1) reporté				452 111,20		452 111,20
affectation résultat (n-1)				123 933,40		123 933,40
total	1 007 549,79	1 136 423,91	273 661,94	702 299,81	1 281 211,73	1 838 723,72
résultat cumulé		128 874,12		428 637,87		557 511,99
restes à réaliser			50 400,00	21 275,00	29 125,00	

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal (**Madame le Maire s'étant retirée et ne participant pas au vote**) adoptent le Compte Administratif «Commune» 2014 tel que présenté.

Pour extrait conforme, le 8 avril 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

**SEANCE DU 27 MARS 2015**

**N°26-2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b>
Présents	18	Compte Administratif 2014 Assainissement
Votants	18	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente le compte administratif 2014 du budget Assainissement :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	41 266,49	64 439,52	21 939,30	31 894,16	63 205,79	96 333,68
résultat (n-1) reporté		14 115,49		58 167,35		72 282,84
affectation résultat (n-1)						
total	41 266,49	78 555,01	21 939,30	90 061,51	63 205,79	168 616,52
résultat cumulé		37 288,52		68 122,21		105 410,73
restes à réaliser						

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal (*Madame le Maire s'étant retirée et ne participant pas au vote*) adoptent le Compte Administratif «Assainissement» 2014 tel que présenté.

Pour extrait conforme, le 8 avril 2015  
Le Maire,

**Monique JAMIN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS**

**SEANCE DU 27 MARS 2015**

**N°27-2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b>
Présents	18	Compte Administratif 2014 Commerce
Votants	18	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente le compte administratif 2014 du budget Commerce :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
opérations de l'exercice	11 051,64	47 220,24	231 396,56	94 558,78	242 448,20	141 779,02
résultat (n-1) reporté			22 642,58		22 642,58	
affectation résultat (n-1)						
total	11 051,64	47 220,24	254 039,14	94 558,78	265 090,78	141 779,02
résultat cumulé		36 168,60	159 480,36		123 311,76	
restes à réaliser			1 400,00	126 621,00		125 221,00

Il est constaté pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Il est reconnu la sincérité des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal (**Madame le Maire s'étant retirée et ne participant pas au vote**) adoptent le Compte Administratif «Commerce» 2014 tel que présenté.

Pour extrait conforme, le 8 avril 2015  
Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 27 MARS 2015

N°28-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b>
Présents	18	Approbation des comptes de gestion 2014 Commune, Assainissement, Commerce de proximité
Votants	19	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2014 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont justifiées :

- statuant sur l'exercice des opérations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 y compris celles de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion de l'exercice 2014, relatifs aux budgets Commune, Assainissement, Commerce de proximité n'appellent ni observation ni remarque de sa part.

Pour extrait conforme, le 8 avril 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS**

**SEANCE DU 27 MARS 2015**

**N°29-2015**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>		<b>OBJET</b>
En exercice	19	<b>FINANCES</b>  Affectation des résultats (Commune, Assainissement, Commerce)
Présents	18	
Votants	19	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Étaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Déborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

	<b>Commune</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Commerce</b>
recettes de fonctionnement 2014	1 136 423,91	64 439,52	47 220,24
-	-	-	
dépenses de fonctionnement 2014	1 007 549,79	41 266,49	11 051,64
	<b>128 874,12</b>	<b>23 173,03</b>	<b>36 168,60</b>
résultat 2013 reporté		14 115,49	
résultat cumulé à affecter	128 874,12	37 288,52	36 168,60
<u>Proposition d'affectation sur le BP 2015 :</u>			
* article 1068 (dotation en réserve)	128 874,12		36 168,60
* article 002 (déficit de fonctionnement reporté)			
* article 002 (excédent de fonctionnement reporté)		37 288,52	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder aux affectations de résultats telles que présentées ci-dessus.

Pour extrait conforme, le 8 avril 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 27 MARS 2015

N°30-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b>
Présents	18	Taux d'imposition 2015
Votants	19	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Après présentation en Commission Finances, et après en avoir débattu lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (séance du Conseil Municipal du 13 février 2015), Madame le Maire soumet au Conseil Municipal : une proposition de maintien à l'identique des taux des trois taxes ou des hypothèses de majoration des taux et commente le tableau d'approche des produits de 2015.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Produit attendu (bases prévisionnelles 2015)
<b>Taux identiques à ceux de 2014</b>				455 760 €
Hypothèse 1	+ 0,50%	+1,250%	+ 0,50%	459 354 €
Hypothèse 2	+ 1,00%	+2,50%	+ 1,00%	462 895 €
Hypothèse 3	+ 1,50%	+3,75%	+ 1,50%	466 489 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité (15 voix pour l'hypothèse 1, 4 voix pour le maintien des taux de 2014) :

- **Décide de procéder à une augmentation des taux selon l'hypothèse 1 et fixe les nouveaux taux d'imposition soit :**
- **Taxe d'habitation : 24,11 %**
  - **Taxe foncier bâti : 27,25 %**
  - **Taxe foncier non bâti : 51,03 %**

Pour extrait conforme, le 9 avril 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE

SEANCE DU 27 MARS 2015

N°31-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>FINANCES</b>
Présents	18	Budgets Primitifs 2015 Commune, Assainissement, Commerce de proximité
Votants	19	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire présente les Budgets Primitifs 2015 - Commune, Assainissement, Commerce de proximité qui s'équilibrent comme suit :

	Commune	Assainissement	Commerce de proximité
<b><i>Fonctionnement</i></b>			
Dépenses	1 086 021	86 058	12 400
Recettes	1 086 021	86 058	12 400
<b><i>Investissement</i></b>			
Dépenses	1 771 096	246 770	170 081
Recettes	1 771 096	246 770	170 081

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les Budgets Primitifs 2015 tels que présentés.

Pour extrait conforme, le 9 avril 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 27 MARS 2015

N°32-2015

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> Mutualisation de matériel de désherbage Achat du matériel et demandes de subventions
Présents	18	
Votants	19	

◇ Convocation du 20 mars 2015 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire.

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Annie CHEVAL, M Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Sophie PERGELINE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mme Deborah CHIEFARE, MM Vincent ALLARD, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY.

Absente excusée : Mme Chantal GUILLOU

Procurations : Chantal GUILLOU donne pouvoir à Lydia LEBASTARD

✍ Lydia LEBASTARD a été désignée secrétaire de séance.

Lionel TRIVIERE, Adjoint au Maire, rappelle qu'un plan de désherbage communal a été élaboré fin 2013 pour 7 communes du bassin de l'Isac. Cette prestation a été réalisée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Isac.

Un certain nombre de préconisations en découlent afin de gérer l'entretien des espaces et notamment la voirie communale.

L'utilisation d'un matériel « sarcler cultivon », permettra de répondre aux besoins des communes pour la mise en œuvre du plan de désherbage.

Les communes de PUCEUL et LA GRIGONNAIS sont intéressées par l'acquisition de ce matériel estimé à 2 270 € HT.

Les partenaires financiers souhaitent favoriser la mutualisation en appliquant un taux préférentiel (50 % de subvention attribuée par l'Agence de l'Eau au lieu de 35 %). La Région est susceptible de participer à hauteur de 30 %.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir le matériel pour le compte des deux communes,
- de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional.

Pour extrait conforme, le 9 avril 2015

Le Maire,

**Monique JAMIN**